

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET REVOL Karine	
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
12	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Michelle BRAUER
13	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
14	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
15	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
16	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
24	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
25	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
26	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
27	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
28	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
29	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
33	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	

36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOTZ	T	CLERC Daniel	
39	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
40	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
41	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
42	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
43	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
44	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
46	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
47	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	
48	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
49	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	MERCIER Yves	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 septembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 29 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 01 OCT. 2025

Publiée / Notifiée le : 01 OCT. 2025

Visée le : 30 SEP. 2025

FINANCES Budget Port

AP/CP040 – Réaménagement Port des 4 Chemins – Révision n°3

Monsieur le Président rappelle que le projet de réaménagement du port des 4 chemins, situé sur la commune de Viviers-du-Lac, a pour but de créer une infrastructure portuaire de qualité en rénovant, en modernisant et en sécurisant le port à flots ainsi que ses équipements, tout en répondant aux normes environnementales.

Cet ouvrage, une fois réhabilité, permettrait de transférer les bateaux du port de Mémard afin de sécuriser le captage d'eau potable, mais également de mutualiser sur un même site, pour un meilleur service aux usagers, les mises à l'eau, une zone de carénage, la capitainerie...

Il permettrait en outre de créer un port à sec innovant et moderne.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices, celle-ci est pilotée par AP/CP.

Le montant de l'Autorisation de Programme étant encore incertain, celui-ci a été limité aux dépenses de maîtrise d'œuvre et d'étude technique préalable soit 500 000 € HT.

Monsieur le Président propose de porter le montant de l'AP à 8 500 000 € HT au regard des premiers éléments de la maîtrise d'œuvre. Les crédits de paiement de l'année 2025 sont également modifiés pour prendre en charge la phase projet de la maîtrise d'œuvre.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant ouverture de l'APCP

Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°1 de l'APCP pour ajustement du calendrier de réalisation

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant révision n°2 de l'APCP pour ajustement du calendrier de réalisation

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme présentée.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 52
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 23 septembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Budget Port - AP/CP040 - Réaménagement Port des 4 Chemins - Révision n.3

Date de transmission de l'acte : 30/09/2025

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 30/09/2025

Numéro de l'acte : d5563 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250923-d5563-DE

Date de décision : 23/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

APCP040-Port des 4 chemins
révision 3
Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP040 - Réaménagement Port des 4 chemins	
Budget :	PORT	
Imputation analytique :	4_CHEMINAP	
Montant initial de l'opération :	500 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°1) :	500 000,00 euros ➡	
Montant actualisé (révision n°2) :	500 000,00 euros ➡	
Montant actualisé (révision n°3) :	8 500 000,00 euros ↗	HT
DEPENSES	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2024	94 982	94 982,10
Dépenses programmées 2025	405 018	600 000,00
Dépenses programmées 2026		300 000,00
Dépenses programmées 2027		4 000 000,00
Dépenses programmées 2028	-	3 505 017,90
TOTAL	500 000,00	8 500 000,00

FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		0,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		0,00
Autofinancement		8 500 000,00
TOTAL		8 500 000,00